



www.anqaev.fr



Octobre 2024

N° 2024 – 09

Sommaire : *Le port de Nice et son futur palais des congrès ; Le port de Nice, le choix de l'électrification et la continuité territoriale entre Nice et la Corse ; La protection de la mer et les grilles d'eaux pluviales ; Paul Watson, la défense des cétacés et la maison d'arrêt ; Encore les anges de la baie des anges disparus.*

Le port de Nice et son futur palais des congrès

Lors des réunions des 9 et 24 octobre, il y a eu de la part des responsables de la Métropole niçoise un véritable effort de communication, voire de transparence institutionnelle. Des points positifs sont à remarquer.

Le futur palais des congrès prévu pour accueillir la Conférence des Nations Unies sur l'Océan du 7 au 13 juin 2025, sera construit à la place de l'ancien parking dont la déconstruction est en cours. A partir du 8 novembre, les gravats seront évacués. Le bâti sera livré en janvier 2025 et monté avant fin avril.



Une exposition de navires anciens ainsi que de navires très modernes sera mise en œuvre et le 28 mai les plaisanciers pourront utiliser le port. A la même date, 2000 scientifiques seront réunis à Nice en congrès **One Ocean**, sous l'égide de l'IFREMER et du CNRS.

Les 8 et 9 juin, les Niçois, les plaisanciers et les touristes devront anticiper les blocages et interdictions dus à la présence des chefs d'Etats et à la nécessaire sécurité.

Toutefois, le grand palais prévu comme un véritable œuvre architecturale, laisse la place à un ensemble de constructions en bois et en verre, ne dépassant pas la hauteur de la digue agrémentées de quelques arbres.

Le coût en sera moindre, mais il restera 20 millions d'euros à la charge des Niçois, l'Etat prenant en charge 54 millions d'euros. Le financement prévu en provenance de l'ONU, voire du Costa-Rica, s'avérant infondé. (*Article de Stéphanie Gasiglia – Nice matin du 18 octobre 2023*).

Durant le congrès le palais sera géré par l'Etat puis il reviendra à la ville de Nice. Déjà 37 congrès et colloques seraient programmés.



Photographie du 26 octobre 2024 d'un adhérent de l'ANQAEV

Toutefois, des problèmes se posent. Une restauratrice affirmant avoir perdu 60% de sa clientèle depuis le début des travaux met en vente son restaurant (*article de Manon Reinhardt dans actuNice du 30 octobre 2024*). Certains adhérents lient ces mêmes travaux en cours et les deux pannes d'éclairage sur le port durant les nuits des 29 et 30 octobre. Qu'en est-il réellement ?

La grande digue extérieure présente des signes de faiblesse qui sera surveillée et analysée via 50 capteurs.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Le port de Nice, le choix de l'électrification et la continuité territoriale entre Nice et la Corse

Un appel d'offre est lancé pour une électrification des quais à 10 MW (dix millions de watts). A titre de comparaison, un ferry ne nécessite que 2 MW. Le 26 mai Olivier Bettati, conseiller spécial de Christian Estrosi, rappelait l'expulsion de l'Aegean Odyssey du port le 16 juin 2022, en raison de la pollution atmosphérique et sonore émise par ce navire à quai. Le choix des autorités portuaires sera celui de la croisière de luxe avec des navires équipés pour se brancher à l'électricité fournie par le port ou possédant ses propres accumulateurs et générateurs électriques. C'est une avancée indéniable. Olivier Bettati indiquait que le nombre de passagers diminue passant de 1.400.000 en 2019 à 350.000 prévus en 2024.

Toutefois, la continuité territoriale entre la Corse et la Métropole reste d'actualité et, à l'ANQAEV nous estimons que le service de la continuité territoriale entre l'île de Beauté et Nice doit continuer. Mais, le véritable problème reste de celui de l'investissement en navires neufs et de la modernisation des anciens par la Corsica Ferries (navires jaunes).



Photographie – Daniel Moatti du 25 octobre 2024 à 16h09

Pour éviter la continuation de telles pollutions atmosphériques, il serait souhaitable que les autorités n'acceptent plus d'escales de moins de deux heures permettant des dérogations inadmissibles et fassent jouer la concurrence, en particulier, avec les navires de La Méridionale basée à Marseille. Cette société cohéritière de la SNCM (*Société Nationale Corse-Méditerranée*) équipant ses ferries de branchements électriques et son navires amiral, le Piana, de filtres à



particules très efficaces. Le dossier financier établi dans la précédente Brève de Lympia prouve que la Corsica Ferries reçoit des collectivités territoriales et de l'État des moyens financiers importants qui mériteraient d'être réinvestis dans une politique d'élimination des pollutions atmosphériques. Notre lettre adressée à la présidence de la Métropole, publiée dans la précédente Brève de Lympia avec le dossier financier n'a pas encore reçu de réponse. Nous sommes toujours en attente.

Mars 2019 – pose de filtres à particules sur la Piana à Marseille (Brève de Lympia de mars 2019)



www.anqaev.fr



La protection de la mer et les grilles d'eaux pluviales



Plusieurs adhérents de l'ANQAEV, se sont inquiétés des suites des gros épisodes pluvieux en constatant que bien souvent les bouches recueillant les eaux de pluies sont emplies de mégots de cigarette ou d'autres débris. A Nice, depuis mars 2018 ces grilles de récupération des eaux sont équipées peu à peu de plaques comme celle-ci-dessous (Nice matin du 22 mars 2018).



La ville voisine de Beaulieu sur mer, appartenant à la Métropole Nice Côte d'Azur, a choisi une approche plus attractive.

Le même adhérent a pris l'image suivante parce qu'il estimait qu'elle était encore plus explicite.

Photographies d'un adhérent de l'ANQAEV



La ville de Carnac en Bretagne a mené une véritable campagne d'information autour de ces grilles de récupération des eaux pluviales et de la nécessité de les garder propres, donc qu'elles soient respectées par les riverains comme par les touristes : « Ne rien jeter, ici commence la mer », mai 2021.

Certes, la ville de Nice lance une campagne d'information sur Nice inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est bien mais insuffisant, Nice doit indiquer aux touristes et à certains niçois que la mer commence aux grilles de récupération des eaux pluviales. L'exemple de la ville bretonne est intéressant devant être suivi et repris pour le compte de l'ensemble des communes de la Métropole Niçoise.

Paul Watson, la défense des cétacés et la maison d'arrêt

Paul Watson, le défenseur des baleines, est toujours emprisonné au Groenland, il a demandé l'asile politique à la France et la nationalité française. Notre pays a toujours été généreux en matière de protection des personnes persécutées pour leurs engagements. La vie aventureuse et généreuse de ce vieux marin de 73 ans mérite notre respect et le soutien de notre pays.





www.anqaev.fr



Encore les anges de la baie des anges disparus

Depuis mars 2021, à la parution du film « la baie des anges disparus » (<https://www.youtube.com/watch?v=1BVjIMASn7E>) et le dépôt par l'ANQAEV d'une zone maritime protégée déposée auprès de la préfecture des alpes maritimes en avril 2022 et accessible sur notre site depuis septembre 2023 (<http://anqaev.fr/2023/09/28/aire-maritime-protgee-anqaev-avril-2022/>), nous avons évoqué à plusieurs reprises ces étranges et grands poissons mi-raie et mi-requin qui ont longtemps régné sous les eaux profondes de la Baie des Anges avant leur disparition depuis les années 1980/90. Nous avons souhaité leur réintroduction. Les scientifiques pensaient que cet animal pourchassé à outrance ne survivait que du côté des îles Canaries. Trois chercheurs, Eric Durieux, Université de Corse Pascal-Paoli, Caroline Bousquet, Assistante scientifique, Office de l'Environnement de la Corse et Johann Mourier, Université de Montpellier, s'appuyant sur l'expertise des pêcheurs de la côte orientale de Corse ont retrouvé ces étranges poissons entre Solenzara et Bastia. (*The Conversation, article de Sarah Sermondadaz du 17 octobre 2024*). C'est une chance inouïe d'avoir retrouvé ces anges marins en Corse, si près de nos côtes niçoises. Une réintroduction serait-elle désormais envisageable ? Les mannes des biologistes niçois, Vincent Fossat et de Jean-Baptiste Barla seraient comblées par le retour du *squatina squatina* (nom latin de l'ange de mer). Le dessin ci-contre de Vincent Fossat est daté du 6 août 1878.



La prochaine Brève de Lymphia sera consacrée, en partie, au dérèglement climatique et à ses conséquences actuelles et futures sur Nice. La catastrophe de Valence en Espagne et l'alerte sur Sète en ce mois d'octobre si chaud et si pluvieux imposent ce dossier.

Le bureau de l'ANQAEV

Cotisation 2024 :

Nous remercions vivement les adhérents qui ont renouvelé leur cotisation pour 2024.

Rappel : Inchangée depuis 2016, le montant est désormais de **25 €** pour la cotisation de base par adhérent et au-delà selon votre générosité ... D'avance merci.

Nous vous rappelons de régulariser la cotisation 2024, à votre meilleure convenance.

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par **chèque à l'ordre de l'ANQAEV** à l'adresse ci-dessous :

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr